

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 6 FEVRIER 2025**

(Date de convocation : 31 Janvier 2025)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 21 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 6  |
| Absents excusés non représentés :            | 2  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 27 |

L'An deux mille vingt-cinq et le six Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN.

**Pouvoirs** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Valérie PEYRACHE (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absents excusés** : Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement  
des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation d'installations sportives.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les crédits de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sont attribués en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Dans le cadre des travaux de rénovation d'installations sportives concernant les arènes municipales (remplacement d'une partie des tribunes, changement rideau métallique buvette, réfection de la piste) et le stade Rame (rénovation tribunes et sanitaires) dont le coût est estimé à 152 472,40 € H.T., Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce programme et à l'autoriser à déposer le dossier au titre de ce dispositif concernant et de solliciter une subvention à hauteur de 30 % du montant H.T. de la dépense soit une subvention attendue de 45 741,72 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

.../...

Vu les articles L 2334-42 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2025 de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 12 Décembre 2024,

CONSIDERANT la politique menée par la Municipalité en matière de rénovation d'installations sportives,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de programme de travaux de rénovation des installations sportives, d'un montant total de 152 472,40 euros, comprenant les opérations suivantes :

Stade Gustave Rame :

Rénovation des sanitaires : 2 350,00 €

Installation nouveau sanitaire : 2 020,00 €

Rénovation des tribunes : 3 000,00 €

Montant total prévisionnel des travaux : 7 370,00 € H.T.

Arènes municipales :

Remplacement 4 tribunes : 129 970,40 €

Rideau métallique buvette : 3 100,00 €

Réfection de la piste : 12 032,00 €

Montant total prévisionnel des travaux : 145 102,40 € H.T.

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - exercice 2025, pour la réalisation de ce projet.

**ADOPTE** le schéma de financement suivant :

|                                                            |                     |
|------------------------------------------------------------|---------------------|
| ⇒ Coût total du projet H.T.                                | 152 472,40 €        |
| • D.E.T.R. escomptée<br>(30 % du montant H.T. des travaux) | 45 741,72 €         |
| • Autofinancement                                          | <u>106 730,68 €</u> |

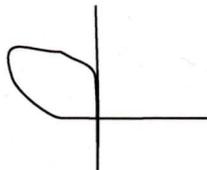
TOTAL H.T. 152 472,40 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 11 Février 2025

Publiée le : 11 Février 2025